

#COVID-19 :

LA RELANCE PAR LA GESTION DU RISQUE CLIENT



LES ENTREPRISES, PREMIER “BANQUIER” DES ENTREPRISES



Le crédit inter-entreprises représente

672

MILLIARDS D'EUROS

C'est malheureusement la première source « gratuite » de financement des entreprises,
trois fois supérieure au crédit bancaire de trésorerie

56

MILLIARDS D'EUROS

montant total du passage en pertes pour
créances impayées

En cas d'impayé, près de

9/10

ENTREPRISES DÉBITRICES

et plus de 8 particuliers débiteurs sur 10
sont en réalité **solvables**



Charles BATTISTA,
Président de la FIGEC



Notre fédération est
une véritable vigie pour
apprécier le principal
risque qui pèse sur les
entreprises comme sur
l'ensemble des débiteurs
dans ce contexte
exceptionnel, à savoir
le risque de défaut de
paiement et celui de
défaillance d'entreprises.



25%

DES DÉFAILLANCES

sont dus à **des retards** ou à **des défauts de paiement**

Hors période de crise, ce sont

300 000

EMPLOIS MENACÉS



NOS MÉTIERS SONT VITAUX POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Ces sociétés collectent, analysent, fiabilisent, rendent exploitables les données issues de multiples sources : publiques, économiques et financières... et délivrent aux différents acteurs économiques (entreprises de toutes tailles, banques, assurances, administrations, collectivités...) des solutions d'information à valeur ajoutée pour prendre des décisions éclairées de crédit. Elles sécurisent le crédit inter-entreprises : crédit que les entreprises s'accordent entre elles par le biais des délais de paiement consentis, représentant près de 30 % du PIB. C'est une source de financement importante pour les entreprises mais non sans risque pour les fournisseurs. Raison pour laquelle il est nécessaire et légitime pour eux de savoir avec qui ils contractent.

“ Les sociétés d'information d'entreprise disposent des données financières de toutes les entreprises, associations et organisations. Avec une réglementation spécifique, elles ont un accès « réservé » à tous les comptes des entreprises, y compris celles ayant opté pour l'option de confidentialité de leurs comptes. ”

INFORMATION
D'ENTREPRISE,
DE SOLVABILITÉ ET
DE PRÉVENTION DE
DÉFAILLANCE

MÉDIATION FINANCIÈRE
- RECOUVREMENT
ET ACQUISITION DE
CRÉANCES

ENQUÊTE CIVILE

Ces sociétés exercent une activité de recouvrement sur les particuliers et les entreprises pour le compte de tous les acteurs de l'économie, pour tous les secteurs d'activité (fournisseurs de biens et services divers, fournisseurs d'énergie, de téléphonie, transporteurs, banques et établissements financiers, assureurs...), pour le compte de grandes entreprises, mais également de structures beaucoup moins importantes telles que TPE, PME et ETI.

Certaines de ces sociétés se sont spécialisées dans l'acquisition de portefeuilles de créances cédées le plus souvent par des établissements financiers et en assurent ensuite le recouvrement pour leur propre compte.

Ces sociétés fournissent une offre de service permettant à leurs clients de localiser leurs débiteurs disparus et d'étudier leur environnement économique. Cette activité s'ouvre aussi à des besoins comme la déshérence des contrats d'assurance vie, les comptes bancaires inactifs, les plis non distribuables... Ces entreprises et leurs enquêteurs sont strictement réglementés et doivent avoir une autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS.

UNE VÉRITABLE CAPACITÉ DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Dans les mois qui viennent, les reports de crédit accordés par les banques devront être remboursés, les moratoires sur les charges sociales vont tomber et les avances de trésorerie (PGE) arriveront à échéance.

Sans une amélioration structurelle globale et durable de leur bas de bilan (poste clients et position cash), les entreprises ne pourront pas faire face à ces échéances. Elles ne résisteront pas non plus au moindre choc éventuel supplémentaire en cas de rechute Covid-19 et ne pourront pas financer leur besoin en fonds de roulement pour tirer parti des opportunités de la reprise.

Dans ce contexte, nos sociétés de médiation financière ont une véritable capacité de relance de l'économie.

LES « INDISPENSABLES » POUR LA RELANCE

Simplifier la vie des entreprises pour fluidifier l'économie

Des mesures concrètes de simplification et de dématérialisation des processus et des organisations des entreprises doivent être proposées, intégrant une dimension de service public numérique, favorisant les démarches en ligne, limitant les déplacements dans les administrations publiques, tout en maintenant un lien personnalisé avec chaque acteur économique.

En outre, le recouvrement des créances publiques (prestations de service public, amendes, ...) doit être ouvert aux sociétés de médiation financière de la FIGEC afin de privilégier la voie amiable. Cette mesure permettrait à l'État, aux collectivités, aux établissements publics... de contenir leurs frais et d'améliorer le taux de recouvrement, au service de l'économie française..

Favoriser la transparence de l'économie

Pour que les transactions interentreprises fonctionnent bien, des relations de confiance entre fournisseurs et acheteurs sont indispensables et doivent être confortées par la diffusion d'informations permettant d'identifier parfaitement les risques potentiels.

L'information est la clé du montant du crédit commercial accordé, son absence conduit au rationnement du crédit. Un des moyens d'accroître la confiance du fournisseur envers son client est la transmission d'informations, cette transparence est le gage de santé financière de l'entreprise afin d'obtenir des conditions de paiement avantageuses. Ainsi, à l'instar des protocoles mis en place par les entreprises de la FIGEC avec la Banque de France, l'accès à des informations précises pourrait libérer la relance des entreprises françaises (accès au fichier de défichage bancaire et aux registres d'emprunteurs des établissements de crédit, possibilité de réquisition d'actes d'Etat civil, ...).

Sébastien BOUCHINDHOMME,
Délégué général de la FIGEC



“ En toute solidarité durant cette crise sanitaire, les sociétés d'information d'entreprise de la FIGEC ont ouvert leurs bases de données et l'accès à leurs informations à l'ensemble des entreprises. ”



Déontologie : des valeurs et des engagements

Les entreprises de la FIGEC ont décidé de mener un « front commun unique » pour valoriser leurs métiers, dans le respect des femmes et des hommes qui collaborent à leurs activités. Dans

un souci de déontologie et de compliance renforcées, s'ajoutant à une volonté forte de loyauté, elles ont défini un Code commun de valeurs et d'engagements applicables à l'ensemble de leurs métiers, intégrant les chartes et guides déjà existants depuis près de 20 ans.

Au-delà de leurs obligations légales et réglementaires, les entreprises de la FIGEC ont la volonté d'établir un haut niveau d'exigence et d'éthique professionnelle dans l'exercice de leurs métiers qui les distinguent de leurs concurrents et constituent la marque d'excellence de la FIGEC.

La FIGEC soutient «Place Escange», lieu d'échanges entre acteurs publics et privés, qui analyse et répond aux thématiques relevant du risque immatériel lié à :



www.place-escange.fr

DÉLAIS DE PAIEMENT

La FIGEC co-organise les « Assises des délais de paiement », un rendez-vous professionnel et fédérateur, valorisant les efforts des entreprises vertueuses et les meilleures pratiques.



www.delais-paiement.fr



La FIGEC a co-créé l'association « Entreprises Responsables + » pour faciliter le développement du label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » de la Médiation des entreprises et promouvoir la Responsabilité Sociétale des Entreprises et l'éthique dans les relations commerciales.

www.erplus.fr



La FIGEC est au cœur de la première confédération patronale des prestataires de services tertiaires aux entreprises, le réseau de référence pour une relation commerciale responsable, innovante et agile. Elle est constituée de 7 organisations professionnelles représentant 12 métiers différents.

www.univers-service.com

La Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise, de la Gestion des Créances et de l'Enquête Civile est l'Organisation Professionnelle qui rassemble les entreprises - start-up, PME, ETI, filiales de banques, grands groupes - de la gestion du risque client, au service de l'économie française. Nos entreprises travaillent quotidiennement pour sécuriser les 672 milliards d'euros de crédit interentreprises, diminuer les 56 milliards d'euros de perte pour créances impayées et préserver les 300 000 emplois menacés chaque année, hors période de crise !

Contact : sbouchindhomme@figec.com